

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Session 70 / septembre - octobre 2015

**RESUME SUR LA SITUATION DE L'ALIMENTATION INFANTILE
AU TIMOR-LESTE**



août 2015

Informations tirées de:

Evaluation WBTi 2014

<http://www.worldbreastfeedingtrends.org/GenerateReports/countrysubmit.php?country=TL>

Préparé par:

Geneva Infant Feeding Association (IBFAN – GIFA) – bureau de liaison international du réseau IBFAN
Avec le soutien d'IBFAN Asie (Breastfeeding Promotion Network of India)

Les obstacles suivants ont été identifiés:

- Faible taux d'accouchements assisté par du personnel soignant qualifié (29.3%) ;
- Près de 7 enfants sur 10 ne sont pas allaités jusqu'à l'âge de 2 ans;
- Seulement 17.6% des enfants entre 6 et 23 mois reçoivent une alimentation complémentaire appropriée et opportune;
- Les directives nationales sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) ne sont pas disponibles et il y a une absence de suivi systématique des indicateurs relatifs à l'allaitement maternel;
- Besoin de conseillers/ères en lactation qualifiés dans les établissements de santé;
- Manque d'une stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication pour améliorer l'ANJE;
- Le projet de loi mettant en œuvre le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel n'a pas encore été ratifié par le Ministère de la Santé ;
- Absence d'organe de surveillance consacré à l'allaitement maternel;
- Faible nombre d'hôpitaux qui sont actuellement certifiés « amis des bébés »;
- Congé maternité insuffisant (12 semaines) et pas de pauses allaitement prévues pour les mères dans la législation;
- Absence de programme spécifique sur l'ANJE et le VIH/SIDA;
- Absence de plan d'intervention en cas d'urgence contenant des directives spécifiques relatives à l'ANJE, qui permettrait d'assurer la protection et le soutien de l'allaitement en situation d'urgence.

Nous formulons les recommandations suivantes:

- **Elaborer un programme sur l'ANJE** visant à accroître les taux d'allaitement maternel et assurer le suivi régulier des indicateurs relatifs à l'allaitement;
- **Mettre en œuvre des directives relatives à l'ANJE** en ligne avec la stratégie nationale 2014-2019 pour l'alimentation et **créer le Comité pour l'ANJE**;
- **Elaborer une stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication** afin d'améliorer la consignation et l'enregistrement des indicateurs relatifs à l'ANJE;
- **Augmenter le nombre de professionnels de santé formés au sujet de l'allaitement maternel dans les établissements de santé**, et intégrer à leur formation la question du VIH/SIDA et de l'ANJE;
- **Finaliser et adopter la loi d'application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel**;
- **Augmenter le nombre d'hôpitaux et de centres de santé certifiés « amis des bébés »** et se conformer à la formation minimale de 20 heures sur l'ANJE requise pour les professionnels de la santé;
- **Étendre la durée du congé maternité** et inclure **le droit à des pauses allaitement** pour les mères qui travaillent dans la législation;
- Adopter un **plan d'intervention en cas d'urgence** contenant des directives spécifiques relatives à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et désigner un **coordinateur national**.